



Site Natura 2000

*Etangs du nord
de la Haute-Vienne*



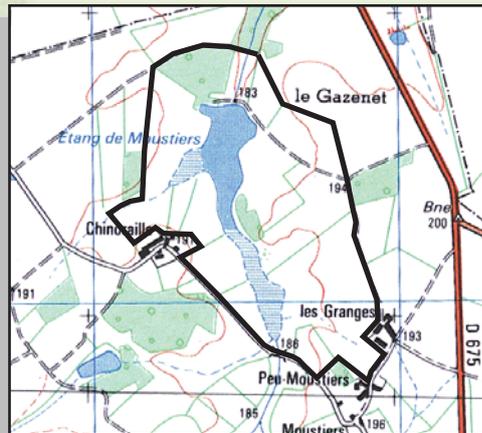


FICHE d'identité...

Le site Natura 2000 des étangs du nord de la Haute-Vienne, localisé au nord-ouest de ce département, est constitué de deux étangs représentatifs des nombreux plans d'eau de la Basse Marche : l'étang de Murat et l'étang de Moustiers. Ces étangs sont peu profonds avec des berges en pente douce où peut s'implanter une flore remarquable accompagnée d'une faune d'une grande richesse. Leur création correspond aux périodes du Moyen-Âge comme ceux de la Brenne située à une cinquantaine de kilomètres au nord. Les moines, à l'origine de ces réalisations, s'en servaient de réserves de nourriture piscicole.

Nom: Étangs du nord de la Haute-Vienne
Région: Limousin
Département: Haute-Vienne (87)
Communes concernées: Lussac-les-Eglises, St-Léger-Magnazeix, Verneuil-Moustiers
Superficie: 172 ha
Opérateur du Site: Fédération Départementale des Chasseurs de la Hte-Vienne
 Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage: le 12 septembre 2003

Echelle: 4cm = 1km



L'étang de Murat est une propriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.
 L'étang de Moustiers est une propriété privée.

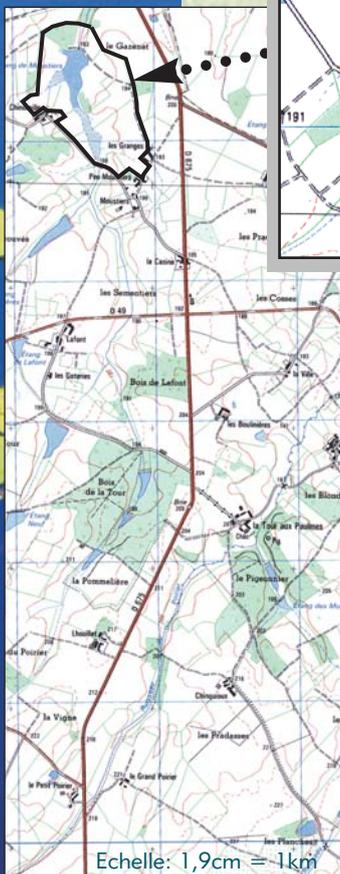
**RESEAU
DEPARTEMENTAL
DES ESPACES
NATURE ET
DECOUVERTE DE LA HAUTE-VIENNE**



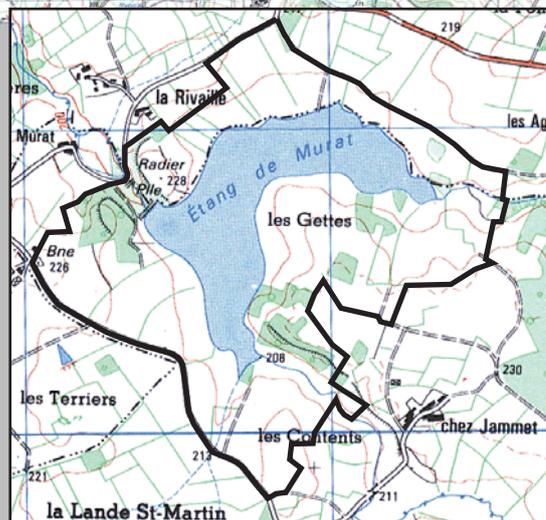
Dans le cadre de ses compétences dans le domaine de la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles, le Conseil Général de la Haute-Vienne s'est engagé dans la constitution d'un réseau départemental de sites naturels présentant un intérêt patrimonial majeur. Ces sites seront regroupés au sein de neuf "Espaces Nature et Découverte", représentatifs des thématiques suivantes :

- Les landes à serpentines ,
- Les chaos rocheux et pierres à légende ,
- Les points sommitaux Sud Est de Haute-Vienne ,
- Les étangs de la Basse Marche ,
- La forêt de châtaigniers ,
- Les tourbières et paysages des Monts d'Ambazac ,
- La vallée de la Gartempe ,
- Les affluents de la Vienne ,
- La Météorite de Rochechouart .

L'étang de Murat s'inscrit dans l'Espace Nature et Découverte des "Étangs de la Basse Marche".



Echelle: 1,9cm = 1km



Echelle: 4cm = 1km

— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation

ANALYSE de l'existant...

> Analyse écologique...

Les étangs de Murat et de Moustiers bien connus depuis de nombreuses années pour leur intérêt ornithologique figurent à l'inventaire du patrimoine naturel (Z.N.I.E.F.F.) de la région Limousin depuis 1989.



Etang de Murat



Etang de Moustiers

Les premiers inventaires scientifiques ont permis d'identifier :

- cinq habitats naturels d'intérêt communautaire : eaux stagnantes oligotrophes à littorales, plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée, landes sèches, prairies à molinie, mégaphorbiaies eutrophes.
- une espèce végétale relevant de la Directive Européenne "habitats" : le Flûteau nageant.
- ainsi, que trois espèces animales d'intérêt communautaire : un papillon (Cuivré

Cistude d'Europe



des marais), un coléoptère (Lucane cerf volant) et un reptile (la Cistude d'Europe). Cette dernière très rare en Limousin est relativement bien représentée sur l'étang de Moustiers uniquement (32 individus observés en avril 2004).

Deux autres espèces végétales présentes bénéficient d'un statut de protection : la Littorelle des lacs (protection nationale) et la Châtaigne d'eau (protection régionale).

Enfin, plusieurs autres espèces végétales présentent un intérêt local comme le Scirpe à épi ovale, la Salicaire à feuilles d'hysope, le Flûteau fausse renoncule, la Laïche faux-souchet ou l'Elatine à six étamines.



Littorelle des lacs

> Analyse des activités humaines...

Les trois communes concernées sont des zones rurales où l'activité économique agricole prédomine.

La propriété est essentiellement privée, seule une petite lande sèche appelée "Butte de Murat" est un bien de section.

L'étang de Murat est propriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Sa gestion a été confiée à la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel. Une attention particulière est donnée aux populations d'oiseaux d'eau, très présentes sur l'étang notamment depuis la mise en réserve de 175 hectares en collaboration avec les deux Associations Communales de Chasse



Etang de Murat

Agréées (ACCA) de Saint-Léger-Magnazeix et Lussac-les-Eglises ainsi que la chasse privée des Agriers. La valorisation de ce milieu naturel se concrétise aussi par une politique d'information et d'animation auprès du grand public pour l'initier à la gestion des milieux humides ainsi qu'à la connaissance ornithologique et botanique des étangs.



Etang de Murat

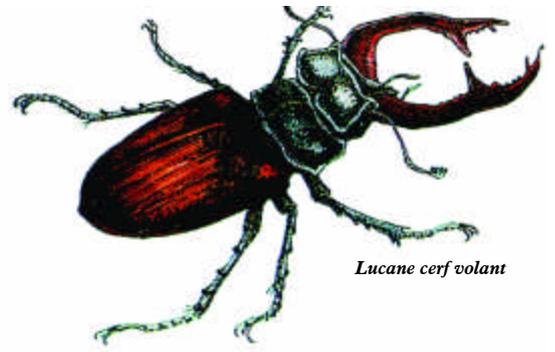
L'étang de Moustiers appartient à un propriétaire privé qui le loue pour les activités de chasse et de pêche. Neuf agriculteurs exploitent actuellement les parcelles riveraines des deux étangs pour une superficie d'environ 80 hectares. Ils pratiquent tous l'élevage ovin, bovin ou mixte ; deux font alterner l'élevage avec des cultures temporaires. Deux contrats territoriaux d'exploitation (actuellement CAD : Contrat d'Agriculture Durable) ont été contractés sur 4 parcelles riveraines de l'étang de Murat pour 11 hectares.

Les activités touristiques sont peu importantes mais une volonté de développement existe.

Châtaignes d'eau



PROPOSITIONS de gestion...



Lucane cerv volant

> Stratégie contractuelle

- CONTRATS NATURA 2000 ETANGS - Assurer une gestion piscicole extensive.
- Gérer le niveau d'eau.
- Lutter contre les plantes envahissantes et/ou exotiques.
- Maintenir l'ouverture des habitats humides.
- Lutter contre le ragondin.
- Ouvrir et entretenir des parcelles en friches (cistude).
- Favoriser des bandes enherbées non pâturées en bordure des étangs.
- Préserver et favoriser la faune et la flore remarquable.



Etang de Moustiers

- CONTRATS NATURA 2000 - Réhabiliter et gérer la lande sèche de la butte de Murat.
- Entretenir les bois et lisières pour maintenir le milieu ouvert.

- CONTRATS D'AGRICULTURE DURABLE - Lutter contre l'eutrophisation par :
.L'implantation de dispositifs enherbés en bordure des étangs (pièges aux polluants agricoles).
.La remise en état des berges (éviter le surpiétinement, pose de clôtures pour mise en défens des animaux domestiques).
- Ouvrir les milieux :
.Entretien des lisières.
.Ouverture des parcelles embroussaillées.
.Gestion extensive des prairies par la fauche ou le pâturage.
- Adapter les pratiques agricoles extensives:
.Utilisation tardive des parcelles pour permettre à certaines espèces d'assurer leur cycle de reproduction.
.Récolte ou fauche de la parcelle du centre vers la périphérie pour éviter les mortalités.



Etang de Murat

- MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE - L'acquisition foncière permet d'assurer une gestion durable des espaces et des espèces.
- Des baux ou des prêts à usage, sur du moyen à long terme peuvent également contribuer à assurer cette gestion durable avec les propriétaires et les agriculteurs voisins.

> Animation du site

- SUIVI SCIENTIFIQUE - Poursuivre et affiner les connaissances scientifiques tant au niveau botanique que faunistique.
- Surveiller l'évolution de la qualité des eaux.

- AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES - Réalisation d'un observatoire ornithologique sur l'étang de Murat en collaboration avec la commune de Lussac-les-Eglises et en relation avec leur réseau de chemins de randonnée.
- Projet de sentier pédagogique sur la lande de Murat.



Etang de Murat

- ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS Information et démarchage des propriétaires par rapport aux différentes possibilités de contractualisation offertes.